



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO-061.03/2017
Objet : Modification n°3 PLU
Commune : LE BAN SAINT-MARTIN
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**HOTEL DE VILLE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR HENRI HASSER
1 AVENUE HENRI II
57050 LE BAN SAINT-MARTIN**

Metz, le 13 mars 2017



Monsieur le Maire,

Par votre courrier reçu ce jour, vous m'avez transmis le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n° 3 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne la création d'un sous-secteur UDa en zone UD.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Antoine HENRION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 722 030 00011
APE 9411 Z
www.cda-moselle.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle

Pierre

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Sébastien SCHOSSELER
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : sschosseler@cma-moselle.fr

Référence : 2017-027/SSC.II

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 avenue Henri II
57050 LE-BAN-SAINT-MARTIN



METZ, le 31 MARS 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, par correspondance reçue le 13 mars dernier, ainsi que le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La procédure vise à permettre la reconversion d'une friche urbaine et la réalisation de logements à caractère social au 36 rue du Général de Gaulle.

En retour et après analyse du dossier, nous vous indiquons que les ajustements réglementaires projetés, écrits et graphiques, n'appellent aucune observation particulière de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente
Pour la Présidente
par délégation
~~Le Secrétaire Général~~
Dominique KLEIN

Liliane LIND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : www.cma-moselle.fr

Toute correspondance est à adresser au Siège.

Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espaces Conseils à SARREBOURG - SARREGUEMINES
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Lorraine

Pierre ROHOWYJ

De: DELL'OLMO Ghislain [gdellolmo@moselle.cci.fr]
Envoyé: jeudi 13 avril 2017 11:56
À: 'urbanisme@numericable.fr'
Objet: RE: modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

A l'attention de M. ROHOWYJ

Objet : Modification du PLU de Ban Saint Martin

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier daté du 3 mars 2017 par lequel vous sollicitez la CCI de la Moselle concernant la modification N°3 simplifiée de votre PLU.

Une lecture attentive du document nous a permis de bien prendre note que vous souhaitez revoir la rédaction de l'article UD 10 du PLU ainsi que de créer un secteur spécifique au sein de la zone UD afin de permettre la requalification de la friche d'un bâtiment (ex DDE).

Au vu des éléments présentés, votre projet de modification du PLU n'appelle aucun commentaire particulier de notre part.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ghislain DELL'OLMO



Ghislain DELL'OLMO
Responsable d'études
Direction Etudes et Communication
10/12 avenue Foch - BP 70330
57016 METZ Cedex 1
T. 03 87 52 31 23
www.moselle.cci.fr

De : Urbanisme BSM [<mailto:urbanisme@numericable.fr>]
Envoyé : vendredi 7 avril 2017 15:14
À : VANEL Jérôme
Cc : 'Amaury KRID'
Objet : modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,
Par courrier du 3 mars dernier la commune du Ban Saint Martin vous a consulté pour avis sur son projet de modification n°3 de son PLU. Vous est-il possible de nous faire part de votre avis sur ce dossier.
Avec nos remerciements anticipés.
Cordialement

Pierre ROHOWYJ

inform copie n. l'organ
fab



DRATC/SPOT
Affaire suivie par :
Emmanuelle WILHELM
☎ 03 87 78 07 57
N/Réf. : PPA1917/EW/CB/Avis PPA-Modification
n°3 PLU LE BAN-ST-MARTIN
Objet : avis PPA sur modification n°3 du PLU
du BAN-ST-MARTIN

Monsieur Henri HASSER
Maire du BAN-SAINT-MARTIN
Hôtel de Ville
1 Avenue Henri II
B.P.30034
57050 LE BAN-SAINT-MARTIN

Metz, le 12 AVR. 2017



Monsieur le Maire,

Vous m'avez notifié pour avis le dossier de modification n°3 du PLU du BAN-SAINT-MARTIN.

Ce dossier recueille un avis favorable, accompagné de la remarque ci-dessous.

L'implantation des bâtiments sera perpendiculaire à la Moselle pour permettre de maintenir des vues sur la caserne Roques et le Mont Saint-Quentin, en arrière-plan. Une implantation parallèlement à la Moselle aurait présenté l'avantage, d'une part, de reconstituer un front bâti plus homogène et moins morcelé, et d'autre part, de donner aux habitants de ces logements de plus amples vues sur la Moselle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental

Patrick WEITEN

- Copie à : - Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- M. David SUCK, Vice-Président du Conseil Départemental
- Mme Marie-Louise KUNTZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- M. Lucien VETSCH, Conseiller Départemental

Pierre ROHOWYJ

De: Leplobm Benoît [Benoit.LEPLOMB@grandest.fr]
Envoyé: vendredi 7 avril 2017 15:44
À: Urbanisme BSM
Cc: 'Amaury KRID'
Objet: RE: modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,
Il n'est pas prévu d'avis sur la modification n°3 du PLU de Ban-Saint-Martin.

Bonne journée
Bien à vous

Benoît LEPLOMB

Benoît LEPLOMB

Chargé de mission
Service Foncier Urbanisme Planification
Direction de l'environnement et de l'aménagement



Région Grand Est
Site de Metz
Place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 METZ Cedex 1
+33 (0)3 87 61 68 11

www.grandest.fr
www.twitter.com/regiongrandest
www.facebook.com/alsacechampagneardennelorraine.eu
www.instagram.com/alsacechampagneardennelorraine

De : Urbanisme BSM [<mailto:urbanisme@numericable.fr>]
Envoyé : vendredi 7 avril 2017 15:11
À : Leplobm Benoît
Cc : 'Amaury KRID'
Objet : modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,
Par courrier du 3 mars dernier la commune du Ban Saint Martin vous a consulté pour avis sur son projet de modification n°3 de son PLU. Vous est-il possible de nous faire part de votre avis sur ce dossier.
Avec nos remerciements anticipés.
Cordialement

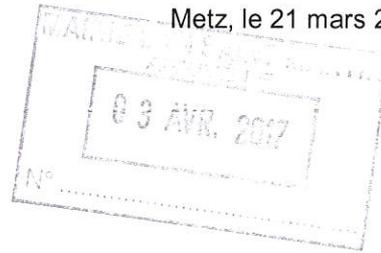
Pierre ROHOWYJ
Service Urbanisme
Bâtiments & Voiries.
Mairie du Ban-Saint-Martin
Tél. 03.87.30.13.15
Fax 03.87.30.77.45

Pipme

Monsieur Henri HASSER
Hôtel de Ville
1, Avenue Henri II
57050 BAN-SAINT-MARTIN

Objet : 3^e Modification du PLU Ban-St-Martin
Réf. dossier : 2017_MODIF_3
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 /
jdheuze@metzmetropole.fr)

Metz, le 21 mars 2017



Monsieur le Maire,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM a reçu, en date du 13 mars 2017, la notification du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Ban-Saint-Martin.

Le dossier que vous m'avez transmis, portant sur la création d'un nouveau secteur UDa pour y autoriser une élévation en R+5 afin de permettre la requalification d'un site et la création de logements aidés, conforte les orientations du SCOTAM en matière de reconversion de friches et de mixité des types de logements.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCOTAM



Pôle Planification Territoriale
Direction du Développement et de l'Aménagement Durable
Affaire suivie par Grégory BANNWART
T. 03.87.20.18.80
gbannwart@metzmetropole.fr

Monsieur le Maire
MAIRIE DU BAN-SAINT-MARTIN
1, avenue Henry II
57024 METZ CEDEX 01

Metz, le **19 AVR. 2017**

OBJET : Avis relatif à la modification n°3 du PLU de la Commune du Ban-Saint-Martin

REF : DDAD-PT/2017-04/5682

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a reçu, par courrier en date du 13 mars 2017, le projet de modification n°3 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Metz Métropole, en tant que Personne Publique Associée, est informée des modifications de tout document d'urbanisme sur son territoire et peut, le cas échéant, formuler un avis au regard de ses compétences «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» et «Organisation des Transports Urbains» (articles L.153-40, et L.131-4 du Code de l'Urbanisme). Metz Métropole peut également émettre toute remarque sur les évolutions de documents de planification communale qui impacteraient la pérennité ou les orientations de ses projets.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole élaboré pour la période 2011-2017 est en cours de modification pour, d'une part, prendre en compte les évolutions réglementaires issues de la loi relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), d'autre part, inclure dans son périmètre d'intervention les quatre Communes de l'ex-Val-Saint-Pierre, et enfin se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014.

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération fait l'objet d'une procédure de révision. Engagées par délibération du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2013, les études ont permis d'élaborer un pré-diagnostic du territoire et de lancer une enquête relative aux déplacements.

Sur la base des documents actuellement opposables et des études en cours de réalisation, **Metz Métropole n'a pas de remarques particulières** de nature à faire évoluer votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le 2^{ème} Vice-Président



François GROSDIDIER
Sénateur-Maire de Woippy

Pierre ROHOWYJ

De: "SUZZI Agnès - DDT 57/SABE/PAU" [agnes.suzzi@moselle.gouv.fr]
Envoyé: vendredi 7 avril 2017 15:13
À: Urbanisme BSM
Objet: Re: [INTERNET] modification n°3 PLU commune du Ban Saint Martin

Bonjour,

La DDT n'a pas de remarques particulières à formuler.

Cordialement.

Agnès SUZZI
Direction Départementale des Territoires de la Moselle Service Aménagement Biodiversité
Eau- Unité Planification Aménagement et Urbanisme 17, Quai Paul Wiltzer - BP31035 - 57036
METZ CEDEX 01
Tel: 03 87 34 34 68 - Fax : 03 87 34 34 05 e-mail : Agnes.Suzzi@moselle.gouv.fr

Le 07/04/2017 15:03, > Urbanisme BSM (par Internet) a écrit :

> Bonjour,
>
> Par courrier du 3 mars dernier la commune du Ban Saint Martin vous a
> consulté pour avis sur son projet de modification n°3 de son PLU. Vous
> est-il possible de nous faire part de votre avis sur ce dossier.
>
> Avec nos remerciements anticipés.
>
> Cordialement
>
> *Pierre ROHOWYJ*
>
> Service Urbanisme
>
> Bâtiments & Voiries.
>
> Mairie du Ban-Saint-Martin
>
> Tél. 03.87.30.13.15
>
> Fax 03.87.30.77.45
>
> urbanisme@numericable.fr
>